



PLAN LOCAL D'URBANISME  
VILLE DE DINARD

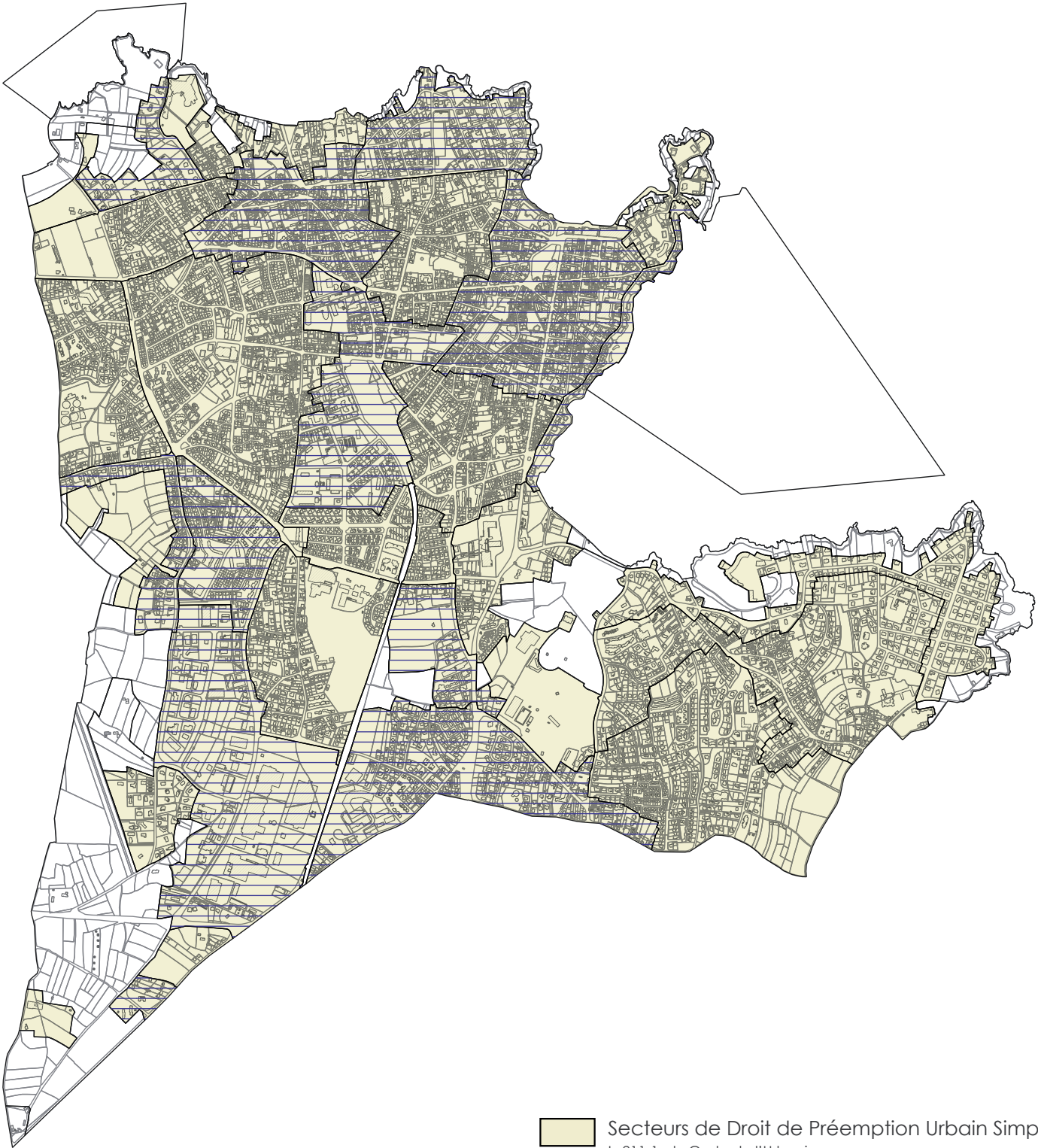
---

ANNEXES

6E /  
**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN  
ET SECTEURS D'ÉTUDE ET DE PRISE EN COMPTE**

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN  
ET SECTEURS D'ÉTUDE ET DE PRISE EN COMPTE

A3



 Secteurs de Droit de Préemption Urbain Simplifié  
L. 211-1 du Code de l'Urbanisme

 Secteurs d'étude et de prise en compte  
L. 424-1-3ème du Code de l'Urbanisme